



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-quatrième session

26 février-1<sup>er</sup> mars 2013

Point 4 o) de l'ordre du jour provisoire

**Questions soumises pour information : normes  
ouvertes communes d'échange et de mise  
en commun de données et de métadonnées**

### **Rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques**

#### **Note du Secrétaire général**

Comme l'avait demandé la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24, chap. I.A.), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport d'activité de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées, présenté à la Commission pour information. La Commission est priée de prendre note du rapport.



# Rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques

## I. Introduction

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis concernant les normes techniques et statistiques du système d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et les applications informatiques relatives à ce système (notamment le répertoire mondial SDMX). Faisant appel à des normes sophistiquées, le SDMX est actuellement mis en œuvre dans plusieurs domaines statistiques, tels que la comptabilité nationale et la balance des paiements. Les mesures d'application qui sont prises permettent de mieux harmoniser les structures de données utilisées dans les échanges internationaux de données. Le répertoire mondial SDMX sera mis en place en 2013 et les préparatifs de la conférence mondiale sur le SDMX, prévue en 2013, sont en cours.

## II. Historique

2. En 2001, la Banque des règlements internationaux, la Banque centrale européenne, Eurostat, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des Nations Unies ont conjugué leurs efforts pour mettre au point des normes et des procédures plus efficaces en matière d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées. La Banque mondiale s'est jointe, en 2003, au groupe initial des organisations qui parrainent l'initiative.

3. L'initiative SDMX a pour objectifs la création et la tenue à jour de normes et de directives qui, associées à une architecture et à des outils informatiques, pourront être utilisées par les organisations qui parrainent l'initiative et d'autres organisations intéressées par l'échange de données et de métadonnées statistiques. Grâce à l'informatique moderne, ces normes et directives SDMX devraient permettre de gérer plus efficacement les travaux statistiques. Après plus de 10 ans de mise à l'épreuve, les normes et les directives SDMX peuvent désormais être largement exploitées dans différents domaines statistiques et par les instituts statistiques du monde entier.

4. Depuis 2002, la Commission de statistique reçoit des rapports sur le SDMX. En 2008, elle a constaté que le SDMX était « la norme de référence pour l'échange et le partage de données et de métadonnées », prié les organismes parrains de poursuivre leurs travaux et encouragé les instituts statistiques nationaux et internationaux à utiliser plus largement le SDMX.

5. Le présent rapport offre un aperçu des progrès accomplis par les organisations parrainant le SDMX depuis le dernier rapport présenté à la Commission en février 2012.

### III. Normes techniques et statistiques du système SDMX

6. Le Groupe de travail technique SDMX et le Groupe de travail statistique sont essentiellement chargés de gérer et d'améliorer les normes techniques et statistiques du SDMX et les applications informatiques y relatives.

7. Le Groupe de travail technique SDMX a axé ses activités sur les principaux objectifs suivants : la documentation des outils informatiques du SDMX; la mise au point technique du répertoire mondial SDMX; et l'élaboration d'une stratégie d'outils informatiques SDMX et de directives de sécurité du SDMX. Des progrès ont régulièrement été enregistrés dans plusieurs de ces domaines, notamment celui du répertoire mondial SDMX.

8. Le Groupe de travail statistique SDMX a axé ses activités sur les principaux objectifs suivants : l'établissement de directives pour la définition des structures de données et la confection de listes de codes standardisés; l'amélioration des directives relatives au contenu du SDMX, notamment dans l'annexe aux listes de codes standardisés; et la concordance entre le SDMX et les autres normes techniques.

9. Le Comité technique 154 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a donné son accord à l'adoption de la spécification technique du SDMX (version 2.1) en tant que norme internationale ISO 17369, entraînant une révision de la norme ISO 17369:2005 (version 1.0 du SDMX).

### IV. Le répertoire mondial SDMX

10. Les organisations qui parrainent le SDMX considèrent que la mise en place d'un répertoire SDMX de référence – le répertoire mondial SDMX – constituerait un produit stratégique de l'initiative SDMX. En septembre 2012, elles ont décidé que les produits SDMX (comme les définitions de structures de données ou les listes de codes SDMX), utilisés par elles-mêmes et d'autres organisations pour l'échange de données et de métadonnées aux plans national et international, seraient mis à la disposition du grand public et pour les applications informatiques par le truchement du répertoire mondial SDMX. Cette démarche permettra la diffusion de données et de métadonnées de référence grâce à l'application du principe du partage des données inhérent au SDMX. Le répertoire mondial SDMX sera créé et financé conjointement par les organisations qui parrainent le SDMX; ces derniers se chargeront également de la mise à jour de son contenu et de l'application informatique elle-même. Le répertoire mondial SDMX devrait être pleinement opérationnel au plus tard à la fin du premier semestre de 2013.

11. Le secrétariat du SDMX a également élaboré des règles de gouvernance pour les produits SDMX créés sous les auspices des organisations qui parrainent l'initiative. Ces règles définissent le rôle et les obligations des organismes chargés de l'entretien, la gestion de l'évolution des produits SDMX et d'autres règles importantes relevant de la gestion quotidienne.

## **V. Mise en œuvre du SDMX dans les domaines statistiques**

12. Les organisations qui parrainent le SDMX ont chargé la Banque centrale européenne, Eurostat et le Fonds monétaire international d'appliquer le système SDMX dans le domaine de la statistique des balances des paiements, conformément à la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6), et ont chargé la Banque centrale européenne, Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques d'appliquer ledit système dans le domaine de la comptabilité nationale, conformément au Système de comptabilité nationale de 2008. Ces deux activités de mise en œuvre du SDMX ont enregistré d'importants progrès en 2011 et 2012. Les organisations ont convenu de structures de données communes, de métadonnées structurées harmonisées, de définitions de structures de données et enfin d'échanges de données SDMX pilotes. Les organisations et les différentes parties prenantes sont largement informées de toutes les actions menées dans le cadre des projets de mise en œuvre du système SDMX et sont régulièrement consultées sur l'état d'avancement de leurs travaux et sur leur participation aux projets d'application pilotes.

13. Le SDMX sera également appliqué dans des domaines statistiques, tels que la santé, la recherche-développement et l'éducation, ainsi que dans les statistiques commerciales conjoncturelles et dans les statistiques du commerce international. Plusieurs organisations qui parrainent le SDMX et d'autres organisations internationales dirigent la mise en œuvre du système dans nombre de ces domaines. Il sera procédé de la même manière que pour la mise en œuvre globale du SDMX, dans les statistiques de la comptabilité nationale et de la balance des paiements (à savoir : analyse des structures de données, harmonisation des métadonnées, définitions de structures de données et échanges de données expérimentales).

## **VI. Conférence mondiale du SDMX en 2013**

14. La conférence mondiale du SDMX de 2013 sera coorganisée par la Banque des règlements internationaux, l'Organisation de coopération et de développement économiques et Eurostat à Paris les 11 et 12 septembre 2013. Les organisations qui parrainent le SDMX consacreront la journée du 13 septembre 2013 au renforcement des capacités.

15. Le programme de la conférence mondiale du SDMX de 2013 est en cours d'élaboration. Il sera davantage axé sur la mise au point des normes statistiques SDMX, dans la mesure où les travaux relatifs aux normes techniques et aux applications informatiques ont considérablement progressé ces dernières années.